

09-04-2018

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 9 AVRIL 2018 À 20 H 21, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

M ^{me} Maryse Gouger, district n° 1;	M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;	M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, M^{me} Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier adjoint, M. Jeannoé Lamontagne, est aussi présent.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE, RENONCENT À
L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE TOUS
LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.**

LA MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H 21.

123-2018

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Cession d'une parcelle de terrain du lot 5 360 341;
3. Station d'épuration – Mandat à un architecte;
4. Demande de subvention PIQM, volet MADA pour terrain de pétanque;
5. Zone exposée aux glissements de terrain – Mandat à un arpenteur-géomètre;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

124-2018

Cession d'une parcelle de terrain du lot 5 360 341

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du terrain représenté ci-après :



CONSIDÉRANT la demande de M^{me} Annabelle Coutu et M. Bruno Bolduc pour l'acquérir;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que :

SUITE DE LA RÉOLUTION 124-2018

1. le conseil municipal cède à M^{me} Annabelle Coutu et M. Bruno Bolduc une parcelle du lot 5 360 341 pour 1,00 \$;
2. tous les frais soient à la charge de M^{me} Coutu et M. Bolduc (arpenteur, notaire, etc.);
3. la mairesse et le secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer tout document requis à la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

125-2018

Station d'épuration

Mandat à un architecte

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'une station d'épuration (TP-MR02.02-2018) est soumis à l'application de la Loi sur les architectes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'octroyer un mandat à la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc., au montant approximatif de 14 500,00 \$ avant taxes, pour les services suivants :

1. recevoir de l'ingénieur les informations pertinentes concernant l'aménagement du bâtiment;
2. préparation des plans préliminaires et estimation en architecture;
3. préparation des plans définitifs d'architecture pour la demande de soumissions, avec les sections du devis relatives aux travaux d'architecture;
4. faire la surveillance des travaux d'architecture pendant la construction (incluant la vérification des dessins d'atelier, directives à l'entrepreneur et participation aux réunions du chantier lorsque requis).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

126-2018

Demande de subvention

PIQM, volet MADA

pour terrain de pétanque

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un terrain de pétanque;

CONSIDÉRANT QUE la présentation d'une demande d'aide financière peut se faire dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet Municipalité amie des aînés (MADA);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que :

1. le conseil municipal autorise le directeur général adjoint à présenter la demande d'aide financière dans le cadre du PIQM relativement au projet d'aménagement d'un terrain de pétanque, pour et au nom de la Municipalité;
2. la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

127-2018

Zone exposée aux
glissements de terrain –
Mandat à un arpenteur-
géomètre

CONSIDÉRANT la demande de subvention pour l'aménagement d'un terrain de pétanque;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est à proximité d'une zone exposée aux glissements de terrain;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de mandater la compagnie GNL arpenteurs-géomètres, pour un montant de 1 800,00 \$ avant taxes, à réaliser une étude selon les étapes suivantes :

1. établir la zone à risque de mouvements de terrain et la bande de protection sur la partie arrière du lot 5 360 182 (église, presbytère, salle chevaliers Colomb);
2. relever et mise en plan de l'arrière des bâtiments;
3. limite des pavages (visible à la date des relevés);
4. mise en plan avec limite du cadastre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

128-2018

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 26.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Dir. général adjoint/sec.-trés adjoint

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».